

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS**

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 MARS 2021**

Séance du Conseil Communautaire du 04 mars 2021

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Guillaume LEPERS, Président.

Présents : MM. PLANTÉ, DOMINIQUE, SEUVES, MOURGUES, Mmes NICODÉMO, BOTTEGA, GRENIER, MM. GILLET, LALANNE, REDON, Mme LECOURT, MM. GROSJEAN, BERNOU, MM. LAFOSSE, VICTOR, CHAROLLAIS, FALCOZ, TALOU, Mme MESSAOUDI-LOUBET, M. ROUSSEAU, Mme MATHALOU, M. VENTADOUX, DA SILVA, AJON, FRIEDRICHS, BRUYERE, PUDAL, BORDERIE, FORGET, PÉREUIL, Mmes VIEIRIA, CHARBONNIER, MM. CLERC, LAVILLE, Mmes DAVELU-CHAVIN, SUPPI, VAQUIER, RONGIER, MM. RÉGNIER, MARS, Mmes DELLIAUX, LEVÊQUE, Mme DE BRONDEAU, MM. BOUYSSONNIE, FEUILLAS, LADRECH (de la délibération n°1 à 20)

Procurations : Mme BORTOLINI à Monsieur CHAROLLAIS, Mme LAFAYE-LAMBERT à M. VENTADOUX, M. HUERGA à M. AJON, M. CABAS à M. PLANTÉ, M. BERTOMEU à M. LEPERS, Mme MOMBOUCHET à M. PUDAL, M. ZIANI à M. CLERC, M. ROSIER à Mme SUPPI, M. LOISEAU à M. LAVILLE, Mme CHABROT-DUPUY à M. BOUYSSONNIE

Absents : M. PÉRIQUET, Mmes DELESTRE, PRELLON, MM. BRUNET, LADRECH (de la délibération 20 à 31).

Monsieur Thomas BOUYSSONNIE est désigné comme secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération en date du 27 août 2020

2020

Décision n°52 : Attribution d'accords-cadres à bon de commande à l'entreprise VERHOEVEN Aymeric à St-Pierre de Caubel (47) pour l'entretien des espaces verts, secteur Vallée du Lot pour un montant de 10 000.00 € HT et entretien des terrains et abords du stade de Laroque Timbaut pour un montant de 15 000.00 € HT, pour un an, reconductible 3 ans, pour une durée de 4 ans.

Décision n°53 : Attribution de marché pour l'acquisition d'un châssis de 26 T de PTAC à la Sté SAUBEAU à Marmande (47) pour un montant de 112 480.00 € TTC, d'une benne à ordures à la Sté SEMAT à La Rochelle (17) pour un montant de 65 280.00 € TVA en sus, de lèves conteneurs à la Sté SEMAT à La Rochelle (17) pour un montant de 17 880.00 € TTC.

Décision n°54 : Attribution de marché à la Régie de la Vallée du Lot pour l'entretien des espaces verts, chemins ruraux de randonnées, des bassins de rétention d'eaux pluviales. Déclaration du lot n°4 « entretien des espaces verts du secteur Pays de Serres » infructueux et déclaration de relance.

Décision n°55 : Attribution d'une mission d'accompagnement de la stratégie financière de la CAGV au cabinet STRATEGIES LOCALES situé 111 cours du Maréchal Gallieni à Bordeaux (33) pour un montant de 12 000.00 € HT.

Décision n°56 : Attribution d'un audit organisationnel au cabinet DECHRIS CONSULTANT situé 7 rue de la Croix à BURLATS (81) afin d'évaluer les pratiques et performances de l'organisation des services de la CAGV pour un montant de 3 200.00 € TTC.

Décision n°57 : Attribution du marché portant missions de suivi animation OPAH-RU et mise en œuvre d'un POPAC à la Sté URBANIS, mandataire, à Bordeaux (33) et au cabinet NOYER Jean-Marc, avocat, co-traitant, à SETE (34) pour une durée de 5 ans pour un montant de 460 025.00 €.

Décision n°58 : Modification de l'art. 1 de la décision n°2/2020 du 20/01/2020, autorisant la vente aux enchères de certains matériels sur le site d'AGORASTORE : lot de 2 filtres, 2 pompes, 1 analyseur, 1 pompe préfiltre pour un montant de 500.00 € TTC acquis par le camping La Saulou à Montceaux sur Dordogne (19), un lot de chauffage et traitement de l'air pour un montant de 400.00 € TTC acquis par la Sté CAZABAT à Caudecoste (47), un contrôle d'accès de 50.00 € TTC à la Sté BOXING CENTER à Toulouse (31).

Décision n°59 : Passation d'un contrat de service « SERENITY » avec la Sté GEOMENSURA pour utiliser des logiciels, pour une durée de 3 ans pour un montant de 6 815.00 € TTC.

Décision n°60 : Abrogation de la décision n°24/2016 au 01/01/2021 portant sur l'institution d'une régie de recettes auprès du service « Petite enfance » situé rue des peupliers à Villeneuve-sur-Lot chargée d'encaisser les tarifs de journée des structures « Petite enfance ».

Décision n°61 : Abrogation de décisions n°25/2018, 58-59-60-61-62 et 63/2011 des sous-régies de recettes des crèches et halte-garderie de Pujols, Villeneuve-sur-Lot, Laroque Timbaut, Ste-Livrade et Casseneuil à compter du 01/01/2021.

Décision n°62 : Passation d'un contrat d'hébergement et d'application « portail familles » avec la Sté ABELIUM, pour une durée de 3 ans pour un montant de 660.00 € TTC.

Décision n°63 : Passation d'un contrat de maintenance de logiciel « portail familles » avec la Sté ABELIUM, pour une durée de 3 ans pour un montant de 564.00 € TTC.

Décision n°64 : Passation d'un contrat de licence de mise à disposition de logiciel « portail familles » avec la Sté ABELIUM, pour une durée de 3 ans en complément d'un contrat de maintenance et d'hébergement tous deux payants.

2021

Décision n°1 : Passation d'un contrat d'hébergement sur un environnement dédié au système d'information lié à la gestion des dossiers d'urbanisme et fonciers avec la Sté GFI INETUM, pour une durée de 48 mois pour un montant de 2 473.27 € TTC.

Décision n°2 : Passation d'un contrat de maintenance des logiciels Cart@DS CS expert, module outil de transpo fichiers DGI, module de gestion documentaire avancée, portail des services, liés aux traitements des données RGPD, pour une durée de 12 mois pour un montant de 3 947.45 € TTC.

Décision n°3 : Attribution du marché 2021CA01 portant sur « l'entretien des espaces verts du secteur Pays de Serres » à la Sté LES ATELIERS AGNELIS à Foulayronnes (47) pour un montant annuel de 16 874.00 € TTC assorti d'une partie à bons de commande d'un montant annuel maximum de 2 000.00 € TTC TVA en sus, pour un durée de 11 mois, reconductible sur 3 ans.

Décision n°4 : Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Dolmayrac pour l'acquisition d'un immeuble situé au bourg de Dolmayrac.

Décision n°5 : Attribution d'un marché relatif à l'extension du réseau d'eaux usées rue Dorée à Villeneuve-sur-Lot à la Sté LAGES et Fils de Villeneuve-sur-Lot, pour un montant de 77 353.00 € TVA en sus.

Décision n°6 : Attribution d'un marché 2021-CA-02 relatif à l'extension du réseau d'eaux usées avenue du Général de Gaulle à Villeneuve-sur-Lot à la Sté SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE de Villeneuve-sur-Lot, pour un montant de 37 591.00 € TVA en sus.

Décision n°7 : Attribution d'un marché 2021-CA-05 relatif à la fourniture d'une pelle mécanique sur pneus et divers godets à la Sté SAMI TP de Bruges (33), pour un montant de 213 600.00 € TTC.

Observations du Conseil : néant

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président informe le conseil que suite à la démission de Madame Muriel MURAT, Monsieur Jérôme MARCHESAN est installé en qualité de conseiller communautaire suppléant de la Commune de Sainte-Colombe de Villeneuve.

Avant d'examiner les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président donne la parole à Madame Lucile ALET les actions réalisées dans le cadre du projet « les petits curieux ».

ORDRE DU JOUR/DELIBERATIONS

Délibération n° 01/2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Délibération n° 02/2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour : 50 / Abstentions : 7

Approuve le rapport sur la situation de la CAGV en matière de développement durable pour l'année 2020.

Délibération n° 03/2021

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2021 – DEBAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour la période 2021/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

À l'unanimité,

Approuve les orientations présentées dans le cadre de ce débat.

Délibération n° 04/2021

**CRÉATION D'UN RÉGIME D'AIDE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS
PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA CAGV**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Pour : 54 / Abstentions : 3

1°) Décide de créer un régime d'aide basé sur l'attribution de fonds de concours aux communes membres de la CAGV réalisant des travaux d'investissement pour la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement communal contribuant aux actions de développement et d'attractivité territoriale menées par l'Agglomération du Grand Villeneuvois

2°) Dit que ce régime d'aide fonctionnera selon les modalités suivantes :

Montant maximum de l'enveloppe pouvant être attribuée : 960 000 € sur la période 2021-2026

- Montant maximum pouvant être attribuée à une commune pour un ou plusieurs projets sur la période 2021-2026 : 50 526 €
- Montant maximum par projet : 50 % de la part du financement assuré hors taxes et hors subventions par le bénéficiaire

3°) Dît que l'attribution des fonds de concours sollicitée en application de ce régime d'aide se fera sur la base de délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

4°) Dît que le versement des fonds de concours se fera :

Sur la base certifiée par la commune des dépenses effectivement engagées pour la réalisation de l'opération financée,

- Par l'application à celle-ci du taux de participation prévu au plan de financement prévisionnel,
- Dans le cadre de dépenses éligibles strictement plafonnées à celles inscrites au plan de financement prévisionnel,

5°) Dît que les crédits nécessaires au versement des fonds de concours attribués seront inscrits au Budget de la CAGV des exercices correspondants.

Délibération n° 05/2021

APPROBATION DU PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE LA SEM 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** le projet d'orientation stratégique de la SEM 47 visant à créer un outil à vocation patrimoniale sur le Département de Lot-et-Garonne sous la forme d'une SAS Foncière en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- 2°) **Approuve**, en conséquence, le projet de capitalisation de la SEM 47 dans le cadre d'une augmentation de capital social en numéraire à mettre en œuvre le 1^{er} semestre 2021,
- 3°) **Approuve** sur le principe la participation de l'Agglomération du Grand Villeneuvois à la future augmentation de capital social de la SEM 47, pour un montant maximum de 50 000 € en vue de porter le projet de SAS Foncière
- 4°) **Dît** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021

Délibération n° 06/2021

ABONDEMENT DU FONDS FISAC - AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À l'unanimité,

- 1°) **Autorise** l'abondement de l'enveloppe financière de la CAGV pour un montant total de 100 000 € HT au titre des aides directes aux entreprises sur la période 2021 et suivantes,

2°) **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices 2021 et suivants.**

Délibération n° 07/2021

**CAMPUS CONNECTE VILLENEUVOIS : ACQUISITION IMMOBILIERE,
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame LÉVÊQUE n'a pas pris part au vote,

À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** le projet de création d'un campus connecté et les plans prévisionnels de financement tels que présentés dans l'exposé qui précède.
- 2°) **Approuve** l'acquisition auprès de la SCI Les Genêts de l'ancienne « Institution Sainte Jeanne d'Arc », cadastrée EL73 (1082 m²) et EL403 (836 m²), au prix de vente de 220 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- 3°) **Autorise** la sollicitation de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne au titre de la subvention Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) inscrite dans les plans de financement prévisionnels tels que présentés dans l'exposé qui précède.
- 4°) **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.**

Délibération n° 08/2021

**MISE EN PLACE D'UN PLAN LED DANS LES ZONES INDUSTRIELLES : DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** le projet de réalisation du passage en LED de l'éclairage des zones industrielles et des bâtiments intercommunaux ainsi que le plan de financement pour la réalisation des travaux tel que présentés dans l'exposé qui précède ;
- 2°) **Sollicite** de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne la subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) inscrite au plan de financement ;
- 3°) **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2021**

Délibération n° 09/2021

**HABITAT : CONVENTION AVEC LE CAUE 47 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME MUTUALISÉE
DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT « FAIRE 47 »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet de convention avec le CAUE 47 pour la mise en place d'une plateforme mutualisée de rénovation énergétique de l'habitat « FAIRE 47 ».
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention et tout document y afférant.

Délibération n° 10/2021

**PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL,
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUih), ayant pour objets :
 - D'identifier des bâtiments situés en zone A et N, afin qu'ils puissent faire l'objet d'un changement de destination,
 - De corriger des fautes ou des incohérences relevées dans la rédaction des dispositions du règlement écrit, de clarifier celles-ci, ou de modifier légèrement certaines des règles contenues dans le règlement écrit,
 - De créer ou modifier des périmètres de localisations préférentielles des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) commerciales, sans modifier les objectifs et les dispositions de ces orientations,
 - De régulariser des objectifs de densités préalablement définis dans les OAP d'Habitat sur deux secteurs (pour répondre à une décision du Tribunal Administratif de Bordeaux),
 - D'apporter les types de modifications suivantes aux documents graphiques du règlement (plans de zonage) :
 - *Création ou modification de Secteurs de Tailles Et de Capacités d'Accueil Limitées (STECAL) à vocations d'activités ou à vocations de loisirs et de tourisme,*
 - *Modifications des limites entre zones urbaines ou du classement de celles-ci,*
 - *Réduction de deux zones urbaines, à la demande des propriétaires,*
 - *Extension du périmètre d'une protection paysagère,*
 - *Suppression de deux Emplacements Réservés à la demande des Communes concernées,*

- Ajout d'une rue dans les prescriptions Linéaire commercial de l'hypercentre de Villeneuve/Lot, qui limitent les changements de destination en rez-de-chaussée des commerces existants.

2°) **Dit**, pour information, que la procédure de modification comportera les étapes suivantes :

Affichage de l'arrêté de prescription de la modification n°2 du PLUih au siège de la CAGV et dans les Mairies de ses communes membres, pendant un délai minimum d'un mois. Publication de la mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- Notification de l'arrêté de prescription et du dossier de présentation de la modification n°2 au Préfet, aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux communes de la CAGV.
- Saisine de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour les créations et les modifications des STECAL.
- Saisine de l'autorité environnementale pour une étude au cas par cas, afin de définir si une évaluation environnementale est nécessaire (art. 40 de la loi ASAP du 7/12/2020).
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique pris par le Président de la CAGV, après définition des modalités d'organisation de celle-ci avec le commissaire enquêteur. Affichage et publication (2 fois) dans deux journaux départementaux de l'avis d'enquête publique
- Réalisation de l'enquête publique durant 1 mois. Emission du rapport et des conclusions par le commissaire enquêteur
- Modifications éventuelles du projet de modification n°2 du PLUih, pour prendre en compte des avis émis par les PPA ou les communes, des observations ou demandes formulées lors de l'enquête publique ou par le commissaire enquêteur.
- Délibération du conseil communautaire de la CAGV pour approuver la modification n°2 du PLUih.
- La délibération sera exécutoire un mois après sa publication et sa notification, selon les conditions définies par les articles L.153-24 à L.153-26 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 11/2021

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020 PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prend acte, en application des dispositions de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'absence de travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'exercice 2020.

Délibération n° 12/2021

OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS : MODIFICATION DE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

Désigne Monsieur Jérôme MARCHESAN pour siéger en tant que délégué titulaire au comité de direction de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois en remplacement de Madame Muriel MURAT.

Délibération n° 13/2021

APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ET DE L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU SYNDICAT EAU 47 A COMPTER DU 01 JUILLET 2021 ET DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT EAU 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

- 1°) Émet un avis favorable à l'élargissement du territoire syndical d'Eau 47 dans le cadre de l'article 2.2 de ses statuts, à compter du 1^{er} juillet 2021 à la commune de Trentels (Centre bourg)
- 2°) Émet un avis favorable au transfert au Syndicat Eau 47 de la compétence « Eau Potable » pour la commune de Trentels (Centre Bourg), dans le cadre de l'article 2.2 de ses statuts
- 3°) Approuve les modifications des statuts du Syndicat Eau 47 à effet du 1^{er} juillet 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées,
- 4°) Autorise Monsieur le Président, à signer toute pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à informer le Syndicat Eau 47 de cette décision

Délibération n° 14/2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

- 1°) Approuve la modification du tableau des emplois,
- 2°) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 15/2021

ACTUALISATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Actualise** le tableau des ratios promus/promouvables,
- 2°) **Dit** que les résultats de l'application des ratios ainsi définis seront arrondis à l'entier supérieur lorsque le nombre d'agents promouvables est un nombre décimal.

Délibération n° 16/2021

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE A LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve a posteriori**, à titre exceptionnel et compte tenu de la crise sanitaire, la mise à disposition, à compter du 25 janvier 2021 auprès de la mairie de Villeneuve-sur-Lot de Monsieur MALLET Antony, Ingénieur territorial au 9^{ème} échelon,
- 2°) **Approuve** cette mise à disposition pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir à cet effet avec la mairie de Villeneuve sur Lot,
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 17/2021

**MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
POUR LA GESTION DES ASSEMBLÉES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Kévin MULA, attaché territorial de la commune de Villeneuve-sur-Lot, pour une quotité hebdomadaire de 17h30, pour la période du 5 mars 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.
- 2°) **Dit** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021 et suivants.

Délibération n° 18/2021

**RENOUVELLEMENT DE L'ACTIVITÉ ACCESSOIRE D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE
VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LA GESTION DE LA CUISINE CENTRALE**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à recruter de nouveau, à titre d'activité accessoire, Monsieur François PAOLILLO, agent de maîtrise principal titulaire, responsable de la cuisine centrale de la Commune de Villeneuve-sur-Lot pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- 2°) **Dit** que Monsieur François PAOLILLO, percevra une rémunération mensuelle forfaitaire d'un montant brut de 562 €,
- 3°) **Dit** que le montant des crédits sera inscrit annuellement au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 19/2021

**PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE POUR LE PILOTAGE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LOT ET TOLZAC,
FUMEL VALLÉE DU LOT ET BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la définition du périmètre d'élaboration du Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) conformément à l'exposé,
- 2°) **Propose** à la Communauté de Communes de Lot et Tolzac, à la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et à la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord de conclure une convention de prestation de services par laquelle la CAGV se verra confier l'élaboration et le pilotage du CRTE,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires à cette fin.

Délibération n° 20/2021

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION RELATIVE AU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la participation de la CAGV au dispositif « Petites villes de demain » selon les modalités présentées dans l'exposé,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que ses éventuelles annexes,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires à l'application de cette convention seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 21/2021

**ACHAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER POUR LA CREATION DU CENTRE
DE VALORISATION DES DÉCHETS DU GRAND VILLENEUVOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** l'acquisition, auprès de la SCI LASPLANTES des parcelles cadastrées DO 144, DO 146, DO 147, DO 172, DO 174, DO 175, DO 176, DO 177, DO 178, DO 263, DO 266, sur la commune de Villeneuve-sur-Lot d'une superficie de 38 895 m²,
- 2°) Dit** que cette acquisition se fera au prix total de 450 000 €,
- 3°) Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,
- 4°) Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 22/2021

**CRÉATION DU CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS DU GRAND VILLENEUVOIS : DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** le projet de création d'un pôle de collecte et de valorisation des déchets sur la commune de Villeneuve-sur-Lot ainsi que le plan de financement pour la réalisation des travaux tel que présentés dans l'exposé,
- 2°) Autorise la sollicitation** de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) inscrite au plan de financement
- 3°) Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 23/2021

**EXTENSION DE LA DÉCHETTERIE DE LAROQUE TIMBAUT : DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet de réalisation des travaux de modernisation de la déchetterie de Laroque Timbaut sur la commune de Laroque Timbaut ainsi que le plan de financement pour la réalisation des travaux tel que présentés dans l'exposé,
- 2°) **Autorise** la sollicitation de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) inscrite au plan de financement,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 24/2021

CRÉATION D'UN DÉVERSOIR D'ORAGE CHEMIN DE VELOURS A VILLENEUVE-SUR-LOT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet de réalisation des travaux de modification du déversoir d'orage du chemin de Velours à Villeneuve sur Lot ainsi que son plan de financement tels que présentés dans l'exposé,
- 2°) **Autorise** la sollicitation de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) inscrite au plan de financement
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 25/2021

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC OCAD3E

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** les nouvelles conventions avec l'organisme OCAD3E, ci-jointes en annexe, pour la période 2021-2026,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la collecte et la valorisation des déchets ménagers à signer les documents associés.

Délibération n° 26/2021

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS/PARENTS (RAMEP)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** la sollicitation auprès du Conseil Départemental :
- ✓ D'une subvention de fonctionnement de 1 219,59 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du RAMEP du Villeneuveois,
 - ✓ D'une subvention de fonctionnement de 1 219,59 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement, des RAMEP du Roquentin et du Livradais
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet,
- 3°) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 27/2021

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET L'ISOLATION DE LA CRECHE DARFEUILLE
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet de réalisation des travaux de réfection de la toiture et de l'isolation de la crèche Darfeuille ainsi que son plan de financement tels que présentés dans l'exposé qui précède,
- 2°) **Autorise la sollicitation** auprès de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne de la subvention de 20 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, inscrite au plan de financement.
- 3°) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 28/2021

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
POUR L'AMENAGEMENT DU JARDIN DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA
CRECHE SAINT-ÉTIENNE SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet d'aménagement du jardin de la Maison de la Petite Enfance et de la crèche Saint-Etienne et son plan de financement tels que présentés dans l'exposé qui précède,
- 2°) **Autorise la sollicitation** auprès de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne d'une subvention de 42 780 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, inscrite au plan de financement.
- 3°) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 29/2021

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : MODALITES D'INSTRUCTION DES APPELS A PROJETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

À l'unanimité,

- 1°) **Valide** le financement de projets communaux ou associatifs du territoire de l'Agglomération du Grand Villeneuvois, à partir du moment où ceux-ci proposent une ou des action(s) qui s'inscrivent dans l'un des 6 axes prioritaires de la CTG 2018-2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
- 2°) **Dit** que ce financement sera prélevé sur l'Enveloppe Financière Locale de 40 000 € octroyée en 2021 par la Caisse d'Allocation de Lot et Garonne à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
- 3°) **Dit** que les enveloppes dédiées aux projets communaux ou associatifs évoqués ci-dessus sont fixées à la somme de 9 000 € et représentent un montant total maximum de 18 000 €,
- 4°) **Dit** que, pour prétendre à ce financement, les associations et communes intéressées devront respecter le cahier des charges et répondre à l'appel à projets joints à la présente délibération,
- 5°) **Dit** que le choix des projets retenus se fera par le biais d'un comité de pilotage et de sélection composé d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et des 6 conseillers communautaires suivants :
 - *Mme Marie-Laure GRENIER*
 - *Mme Chantal DE BRONDEAU*
 - *Mme Malika MESSAOUDI-LOUBET*
 - *Mme Patricia SUPPI*
 - *Mme Maria de Lurdes VIEIRIA*
 - *M. Daniel BARRAU*
- 6°) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 30/2021

PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN EQUIPEMENT HANDISPORT POUR LE CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** le projet d'acquisition d'un équipement handisport pour le centre aquatique de Malbentre dans le cadre partenarial présenté dans l'exposé qui précède,

- 2°) **Dit** que, dans le cadre de ce partenariat, la CAGV participera à hauteur de 1 421,60 € au financement de l'équipement par le biais du versement de cette somme à l'association du Stade Villeneuvois d'Athlétisme, coordonnatrice du projet
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021.

Délibération n° 31/2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** pour 2021 la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois des locaux de l'école de Fongrave et d'un minibus de 9 places pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Intercommunal de Fongrave et cela à titre gracieux,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer, pour 2021, la convention et ses avenants actant cette modification tarifaire et relatifs à la mise à disposition de locaux communaux et d'un minibus à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

La séance a été levée à 22 h 30

Le Conseiller Communautaire,
Désigné Secrétaire de Séance,

Thomas BOUYSSONNIE



Les délibérations ont été télétransmises à la Sous-Préfecture le 9 mars 2021.

